

Pays : Argentine

Commission : Conseil économique et social

Thème : Les terres agricoles dans le monde : quelles propriétés pour quelles utilisations?

Au niveau mondial, la problématique liée aux terres est la résultante de deux constats qu'il est impossible d'ignorer : la population mondiale ne cesse de s'accroître et la quantité de terres cultivables reste, elle, constante. Il est donc évident qu'il devient indispensable de mieux gérer les disponibilités pour que les terres puissent continuer de nourrir les populations.

Or depuis 2007-2008 les terres agricoles sont de plus en plus convoitées par des pays ayant les moyens de délocaliser aux profits des pays en crise ou en développement qui ont des richesses agricoles incroyables. Cette « course à la terre » suscite néanmoins des questions d'inégalités de répartition des terres. Il faut également s'interroger sur les conséquences sur les habitants locaux.

La délégation de l'Argentine rappelle qu'en décembre 2011, sous la présidence de Madame Kirchner, elle a adopté une loi pour limiter les ventes de terres agricoles. Elle a mis en place un système de plafond national à 15% pour les clients étrangers, comme plusieurs autres pays comme le Brésil. Les acquisitions de terres rurales ne sont pas considérées comme des investissements, parce que l'Argentine est consciente que la terre est une ressource naturelle non renouvelable, fournie par le pays hôte. Plusieurs limites ont été fixées par la loi comme un maximum de 1000 ha pour les possessions des étrangers, notamment dans des régions particulièrement fertiles comme la Pampa.

La délégation de l'Argentine tient à rappeler que les terres d'un pays sont un patrimoine et une histoire nationale. Si la terre est vendue à des entreprises ou des exploitants étrangers, comment pourra-t-on alors définir les habitants ? Le sol et le sous-sol sont des éléments forts d'une identité collective, d'un pays et de ses habitants. Si la terre d'un pays ne lui appartient plus, peut-on vraiment définir ses habitants comme argentins, brésiliens, sénégalais ?

Cette politique de limitation de la vente des terres à des étrangers s'est accompagnée d'une politique douanière : la suppression des taxes pour l'exportation des céréales et du soja ont permis à l'Argentine de conserver une bonne place sur le marché des matières premières agricoles. La délégation de l'Argentine voudrait insister sur ce point : les terres agricoles constituent ainsi un moyen d'émancipation économique. A ce titre, l'Argentine est soucieuse que les pays qui connaissent actuellement un fort développement puissent préserver ces ressources et ne soient pas soumis à une politique d'acquisition agressive venant des pays les plus riches du monde.

La délégation de l'Argentine insiste sur le fait qu'en collaborant avec des entreprises étrangères et en exportant énormément à l'étranger, elle contribue à l'équilibre alimentaire mondiale ainsi qu'à la sienne. Elle invite donc les délégations à suivre son exemple : continuer le commerce des terres dans le monde mais avec des plafonds et fixant des limites de sécurité mais aussi continuer à s'enrichir en exportant ses ressources. De cette façon, les différents partenaires pourront se développer ensemble et l'exploitation des terres n'entraînera pas de concurrence ou de rancœur.